



Règlement du Prix de la Reconversion Médicis

1. Objet du concours

La Mutuelle Médicis, engagée dans les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'entrepreneuriat, organise le **Prix de la Reconversion Médicis** via sa commission « Action Sociale Médicis » afin de :

- Valoriser un projet d'installation réalisé (depuis 3 ans maximum) ou en cours (création ou reprise d'activité) porté par une personne en reconversion professionnelle.
- Soutenir des initiatives favorisant des **critères RSE**, des **circuits courts**, le **lien social**, et une **implantation pérenne** en ville ou à la campagne.

2. Conditions de participation

Peut participer toute personne :

- Majeure, résidant en France (en situation régulière) **et en reconversion professionnelle**.
- Porteuse d'un **projet de reconversion déjà réalisé ou en cours** qui peut être une **création** ou une **reprise/transmission** d'une activité économique.
- Présentant un projet en lien avec au moins une **organisation professionnelle partenaire** de Médicis

3. Dossier de candidature

Le dossier doit comprendre de manière non-exhaustive :

1. **Présentation du porteur de projet** (parcours, motivation de reconversion).
2. **Description du projet** (activité, objectifs, public visé).
3. **Étude de marché** :
 - *Création* : lieu d'implantation, adaptation produit/clientèle, analyse concurrence, positionnement.
 - *Reprise* : propositions d'évolution, objectifs, maintien éventuel des salariés.
 - *Activité déjà installée (depuis 3 ans maximum)* : bilan(s) depuis création, ...
4. **Montage financier** : apport personnel, besoins d'investissement, plan de financement, éventuel emprunt.
5. **Stratégie de communication et de développement** : méthodes pour se faire connaître, partenariats, réseaux.

Le dossier devra comprendre l'intégralité des éléments avant la date limite fixée (voir art. 8).

4. Critères de sélection

Chaque Organisation Professionnelle propose à la Commission de l'Action Sociale de Médicis, un ou deux dossiers répondant au présent règlement du Prix de la reconversion Médicis. Médicis statuera en dernier lieu sur ces dossiers.

Les Organisations Professionnelles et le jury de Médicis apprécieront notamment la :

- **Viabilité économique et sociale** du projet.
- **Qualité de l'étude de marché** et cohérence du modèle économique.
- **Pertinence du lieu d'installation** (ville/campagne) et impact sur le lien social.
- **Engagement environnemental, RSE** et/ou recours aux circuits courts.
- **Qualité du montage financier** et capacité à mobiliser des financements.
- **Clarté de la communication et du relationnel** autour du projet.

5. Prix

Le lauréat se verra remettre le prix par Médicis qui comprend :

- Une **récompense financière** (10 000€) ou une **aide à l'installation** (ex. achat de matériel professionnel).
- Une **dotation de 300€ à l'ouverture d'un PERin Médicis** avec frais sur versements à 0%.
- Un **accompagnement personnalisé administratif et/ou juridique de Médicis**, dès lors que la personne serait devenue adhérente.
- Un **accompagnement de l'Organisation Professionnelle**.

Les 2^{ème} et 3^{ème} candidat recevront :

- Une **récompense financière** (3 000€ pour le 2^{ème} et 2 000€ pour le 3^{ème}).
- Une **dotation de 300€ à l'ouverture d'un PERin Médicis** avec frais sur versement à 0%.

6. Jury

Le jury est composé des élus de l'Accompagnement Social Médicis.
La décision est souveraine et sans appel.

7. Engagements des candidats, de Médicis et des partenaires

7-1 Engagement des candidats

- Garantir l'exactitude des informations fournies.
- Venir soutenir sa candidature (en présentiel ou en visioconférence) devant le jury de l'Accompagnement Social Médicis.
- Accepter que tout ou partie de leur projet soit communiqué à des fins de promotion du concours.
- S'engager à participer aux événements de la remise du présent prix mis en place par l'Organisation Professionnelle porteuse de la candidature et par Médicis.
- Autoriser Médicis à utiliser leur image (photos, témoignages, ...) dans le cadre de la valorisation du Prix, sans contrepartie financière.
- Adhérer à son organisation professionnelle pour bénéficier de leur accompagnement et de leurs avantages négociés.
- Signer le présent règlement.

7-2 Engagement de Médicis

- Examiner les dossiers avec objectivité, neutralité et respect de critères de sélection.
- Respecter ses engagements envers le candidat sélectionné et lui apporter soutien au besoin dans le cadre du présent prix.
- Informer les Organisations Professionnelles du résultat des délibérations du jury.
- Faire bénéficier le gagnant dès le résultat du concours des prestations attachées au prix.
- Remettre le prix lors d'un événement de l'Organisation Professionnelle et de Médicis.
- Communiquer sur la remise du prix (réseaux sociaux, ...).

7-3 Engagement des partenaires

- Communiquer auprès de leurs adhérents sur le prix de la reconversion via leurs supports papier et digitaux et de partager cette communication à Médicis.
- Examiner les dossiers avec objectivité, neutralité et respect de critères de sélection.
- Transmettre à Médicis un ou deux dossiers répondant au présent règlement.
- Accompagner son ou ses candidats à la présentation des dossiers devant le jury.
- Communiquer sur la remise du prix.
- Accompagner le lauréat au sein de l'Organisation Professionnelle.
- Signer le présent règlement.

8. Calendrier indicatif synthétique

- Lancement du prix : janvier 2026
- Communication du/des **dossier(s) finalisé(s)** à Médicis : juin 2026
- Etude par la commission : septembre 2026
- Remise du prix à l'issue

9. Protection des données

Les informations recueillies sont destinées exclusivement à l'organisation du concours et traitées conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD).

10. Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

A Paris, le _____

Pour Médicis, Maria DA SILVA
Présidente de l'ASM

Pour l'Organisation
Professionnelle

Le candidat au prix

Annexes :

- Grille d'évaluation
- Calendrier 2026
- Liste des Organisations professionnelles participantes